

Objet : Dispositif Électoral pour les Élections Communales et Provinciales d'Octobre 2024 en Province de Luxembourg

Chers membres du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel,

Conformément à votre demande et aux exigences réglementaires, je vous présente le dispositif électoral de notre station pour la couverture des élections communales et provinciales d'octobre 2024 en province de Luxembourg. Ce plan est conçu pour garantir une couverture équitable, équilibrée et conforme aux obligations légales.

1. Dispositif Électoral et Rédaction

Notre rédaction, dirigée par des journalistes professionnels, s'engage à fournir une couverture impartiale de la campagne électorale. Un document détaillant notre dispositif sera disponible sur notre site internet.

2. Portraits Électoraux pour les communales

Nous présenterons chaque jour de septembre une commune de notre zone de couverture, en Gaume et en Lorraine (cela correspond à 18 communes de la province de Luxembourg), pour dresser un portrait électoral complet de l'entité. Ces segments, diffusés sous forme de billets d'actualité d'une à deux minutes, seront uniformes en durée et en format. Cette série se déroulera dans les semaines précédant les élections, couvrant toutes les communes du Sud Luxembourg. Chaque billet inclura une présentation équitable des candidats.

3. Couverture des Partis pour les Élections Provinciales

Pour les élections provinciales, nous présenterons de manière égale les quatre principaux partis en présence : MR, PS, Engagés, et Ecolo. Cette couverture veillera à respecter l'équilibre des temps de parole et des représentations.

4. Focus sur les Communes les Plus Peuplées

Nos programmes incluront des interviews et des interventions axées sur les cinq communes les plus peuplées de notre zone de couverture : Arlon, Aubange, Virton, Messancy, et Habay. Cela permettra de donner une voix aux préoccupations des citoyens dans ces zones. Nous n'avons pas les équipes pour couvrir l'ensemble des 18 communes choisies, nous avons donc choisi d'effectuer un choix en fonction du nombre d'habitants, en sélectionnant les 5 communes les plus peuplées.

5. Identification des Programmes Électoraux

Tous les programmes et séquences électoraux seront clairement identifiés par des balises sonores ou visuelles spécifiques.

6. Équilibre Idéologique

Nous veillerons à maintenir un équilibre entre les différentes tendances idéologiques dans tous nos programmes, qu'ils soient diffusés sur nos services linéaires ou non linéaires.

7. Organisation des Débats

Nous n'avons pas l'intention d'organiser de débats.

8. Interdiction de Diffusion de Débats la Veille du Scrutin

Aucun débat ne sera diffusé la veille du scrutin.

9. Publicité et Parrainage

Nous éviterons toute publicité ou parrainage en faveur d'un candidat ou d'un parti.

10. Participation des Journalistes et animateurs Candidats

Personne au sein de l'équipe ne fait partie d'un groupe politique, ni se présente à un quelconque mandat.

11. Interactivité avec le Public

L'interactivité avec le public respectera les principes d'équilibre idéologique, sans favoriser ni discriminer aucune tendance.

12. Sondages et Résultats Partiels

La diffusion de sondages et de consultations sur les votes sera accompagnée d'informations pour en comprendre le contexte. La diffusion de résultats est interdite à partir du vendredi précédant le scrutin.

13. Diversité, Égalité et Accessibilité

Nous nous engageons à promouvoir la diversité, l'égalité des genres et l'accessibilité des programmes, en veillant à ce que tous les segments de la population soient représentés.

Nous restons à votre disposition pour toute clarification ou information complémentaire concernant notre dispositif électoral.

Cordialement,

Fanny Jacques

Journaliste